



**MAIGNELAY  
MONTIGNY**

-----  
**DEPARTEMENT  
OISE**  
-----

-----  
**ARRONDISSEMENT  
CLERMONT**  
-----

-----  
**CANTON  
ESTREES ST DENIS**  
-----

**N° 2026-2906-02**

Conseillers en exercice

19

Présents

14

Votants

19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 23/06/2026

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MAIGNELAY-MONTIGNY- 60420

Séance du **29 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick VAUCHELLE, Maire.

#### Etaient présents :

Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme RUDELIN Cindy, M. BLANGY Maxime, Mme GELLE Evelyne, M. LEPHAY Christian, Mme ROUSSEL Léa, M. PICHON David, Mme MALEVILLE Sophie, Mme MOKRI Djamila, M. NAVARRO Julien, M. FERTE Augustin.

#### Pouvoirs :

Mme GARANT Vanessa pour Mme LOISEL Marie-Christine  
M. FLAMENT Florian pour M. BLANGY Maxime  
Mme AUDOUARD Martine pour Mme Evelyne GELLE  
Mme COURSEAUX Estelle pour Mme MOKRI Djamila  
M. LEGUEN Gilles pour M. NAVARRO Julien

Secrétaire : Mme MOKRI Djamila

#### Objet : Désignation d'un secrétaire de séance

- Vu le Code général des collectivités territoriales

**Considérant** l'obligation de désignation d'un secrétaire de séance  
le Conseil Municipal,

**A L'UNANIMITE**

**DECIDE** de désigner Mme MOKRI Djamila, secrétaire de  
séance

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le

ID : 060-216003715-20260629-01JUIL26\_02-DE

Le Maire,  
Patrick VAUCHELLE



**Patrick VAUCHELLE**  
Maire  
1 juil. 2026

Le Maire, Patrick VAUCHELLE, est responsable de la présente délibération et assume sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, ainsi que la validité de la présente délibération. Le recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)